



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 22 janvier 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	58

#### Date de convocation

**16 janvier 2025**

**Environnement – Convention de partenariat 2025 avec l'ADIL de la Drôme et l'ALEC 07 pour la mise en œuvre du programme d'animations climat-énergie**

**N° de la délibération  
2025-029**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 22 janvier 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Lyliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Gilbert LA RUSSA, Jean-Michel MONTAGNE, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Jean-Louis MORIN (pouvoir à M. Jean-Louis BONNET), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Pascal SEIGNOVERT (pouvoir à M. Patrick CETTIER), Bruno SENECLAUZE (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), M. Xavier AUBERT, Mme Amandine DEYGAS, M. Patrick FOURCHEGU, Mmes Annie GUIBERT, Isabelle GUILLIAUMET, MM. Fabrice LORIOT, Pierre MAISONNAT, Mmes Christelle MARION, Agnès OREVE, MM. Charles-Henri RIMBERT, Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC.

Vu la délibération n° 2020 – 018 validant le programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial d'ARCHE Agglo ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant le programme d'animations sensibilisation énergie climat 2025 ;

Considérant que l'ALEC 07 et l'ADIL de la Drôme sont des associations départementales qui apporte une information neutre et gratuite aux particuliers sur les questions de logement et d'énergie ;

Considérant comme pour les années précédentes, il est proposé une convention annuelle de partenariat avec l'ALEC 07 et l'ADIL de la Drôme, définissant les actions retenues pour l'année 2025, qu'elles mèneront conjointement sur le territoire de la communauté d'agglomération ;

Considérant que ces animations prendront la forme de conférences grand public dans la continuité des « vrais du faux de l'énergie » initiés en 20234. En fonction du nombre de communes volontaires pour co-organiser ces événements (appel à candidature ARCHE Agglo), il est prévu entre 6 et 12 animations. Elles se répartiront sur 3 thématiques différentes qui correspondent aux préoccupations actuelles des habitants du territoire :

- Installer du photovoltaïque
- Changer de système de chauffage pour mon logement
- Rafraîchir mon logement, avec ou sans clim'

Considérant qu'ARCHE Agglo organise le bon déploiement des conférences sur le territoire en accord étroit avec les communes partenaires pour accueillir les événements. ARCHE Agglo assure également la bonne communication via la création des visuels de promotion et la diffusion sur ses canaux habituels de communication.

Considérant le projet de convention de partenariat avec l'ADIL de la Drôme et l'ALEC 07

Considérant les modalités financières :

- Afin de contribuer à la bonne réalisation du programme d'actions de l'ADIL de la Drôme, ARCHE Agglo apporte une contribution forfaitaire maximum de 4 550 € non soumis à TVA.
- Afin de contribuer à la bonne réalisation du programme d'actions de l'ALEC07, ARCHE Agglo apporte une contribution forfaitaire maximum de 4 550 € non soumis à TVA.

Considérant l'avis du bureau du 16 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la convention de partenariat « Mise en œuvre du programme d'animations climat-énergie » avec l'ADIL de la Drôme et l'ALEC 07 et le versement d'une subvention maximum de 4 550 € à l'ADIL de la Drôme et de 4 550 € à l'ALEC 07 ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 22 janvier 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 24/01/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo